



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de l'économie,
des finances, du budget et de
la fonction publique*

Papeete, le 21 février 2023

N° **9-2023/CR.COM**

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA
DÉLIBÉRATION N° 2019-47 APF DU 27 JUIN 2019 PORTANT ORGANISATION DU
CONTRÔLE DES DÉPENSES ENGAGÉES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, NOTAMMENT POUR
LA DÉMATÉRIALISATION DU VISA DU CONTRÔLEUR DES DÉPENSES ENGAGÉES

Réunion du jeudi 16 février 2023 à 9 heures

PRÉSIDENCE de M. Antonio Perez
président de la commission

(La commission démarre ses travaux à 9 h 3.)

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Président	Antonio Perez	présent	
Vice-président	Luc Faatau	présent	
Secrétaire	Nicole Bouteau	présente	
Membres	Béatrice Lucas	présente	Procuration à M. Antonio Perez (APF 1461 du 16-2-2023) Arrivée en cours à 11 h 30
	Tepuaraarii Teriitahi	présente	
	Teva Rohfritsch	absent	Lettre d'absence + Procuration à M ^{me} Nicole Bouteau (APF 1407 du 14-2-2023)
	Antony Geros	présent	
	Geffry Salmon	présent	
	Vaitea Le Gayic	présente	Arrivée en cours à 9 h 4
Ont également participé à titre consultatif :			
Représentantes	Éliane Tevahitua		
	Monette Harua		Arrivée en cours à 9 h 5
	Lana Tetuanui		Arrivée en cours à 10 h 10
Le ministère en charge des relations avec l'assemblée est représenté par :			
Chargée de mission		Vanessa Wan Der Heyoten	

PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-47
APF DU 27 JUIN 2019 PORTANT ORGANISATION DU CONTRÔLE DES DÉPENSES
ENGAGÉES EN POLYNÉSIE FRANÇAISE, NOTAMMENT POUR LA DÉMATÉRIALISATION
DU VISA DU CONTRÔLEUR DES DÉPENSES ENGAGÉES

(Lettre n° 46/PR du 5-1-2023)

Présenté par M. Luc Faatau et M^{me} Béatrice Lucas

Défendu par :

- M^{me} Elen Mas, conseillère technique en charge des finances auprès du ministre,
- M^{me} Noelyne Teiti, contrôleur des dépenses engagées (CDE),
- M^{me} Sylviane Fauvet, chargé de mission juridique au CDE,
- M^{me} Cécile Deshayes, chef de projets à la direction du système d'information (DSI).

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

M^{me} Cécile Deshayes : Je vais procéder à une présentation. La dématérialisation est un sujet très important dont le besoin est vraiment prégnant dans l'administration. C'est ce qu'a exprimé Noelyne et c'est aussi le cas, par exemple, de la santé : par sa taille et la gestion de ses urgences. C'est pourquoi la DSI a souhaité investir ce sujet en lançant une expérimentation sur un outil qui permettait de mettre en place la dématérialisation.

Quand on parle de dématérialisation, on parle de documents, de processus, et on peut aller aussi jusqu'à parler de courriers. Il s'agit donc d'un projet très intéressant qui permet de travailler de manière transverse avec différents acteurs de l'administration.

Le sujet d'étude qui a été proposé par la santé a été le bon de commande simple assorti du devis car il permettait de travailler de manière transverse entre la DSP, la DSI, le CDE, la DBF et la DRMA.

Les objectifs de la dématérialisation sont de pouvoir identifier correctement nos processus métiers, de pouvoir les optimiser, en intégrant de la dématérialisation par un outil permettant de le faire et de pouvoir travailler de manière transverse. L'objectif est aussi de mesurer l'efficacité que nous pourrions avoir dans nos nouveaux processus et voir si nous sommes en mesure d'améliorer notre qualité de traitement, c'est-à-dire avoir moins de rejet et gagner en temps de travail. On va identifier combien de temps nous mettrons dans ce cadre précis, par exemple, pour traiter un bon de commande, par rapport au temps que nous aurions mis auparavant.

Cette expérimentation nous permettra également de tester un outil. Notre choix s'est porté sur l'outil ELISE de l'éditeur NeoLedge. Nous pourrions tester sa capacité à intégrer notre organisation — une organisation avec plusieurs services, plusieurs directions —, sa capacité à implémenter nos processus métiers et sa capacité à interopérer avec les autres outils que nous avons dans notre système d'information. Interopérer, c'est la capacité à faire des liens entre les outils que nous possédons déjà dans notre système d'information.

Ce POC (Proof of concept) pose donc les questions pour nous permettre de mesurer l'impact que la dématérialisation aura sur nos organisations, voir si nous sommes en capacité de se réorganiser autour de cette dématérialisation. C'est prendre conscience de ce qu'il faut faire pour y arriver aussi et puis ça nous permet en fait de poser un cadre dans lequel on peut s'interroger collectivement sur nos pratiques.

Les enjeux sont multiples. Quand on parle de dématérialisation sur un document comme le bon de commande qui comporte un visa et une signature ordonnateur, on s'interroge sur la valeur de ces éléments. Aujourd'hui, lorsque nous utilisons une signature manuscrite, quelle valeur y a-t-il derrière ce geste ? On ne s'interroge plus trop sur ce que cela signifie puisqu'on a tellement l'habitude de le faire. Là, quand on va parler de signature électronique, on va rentrer dans un dispositif numérique qui va permettre de porter une signature, il va falloir qu'on évalue la valeur de la signature pour savoir quel

bon dispositif on met en face. Ça cela fait partie des discussions que l'on a avec tous les métiers quand on se rencontre en réunion. On va du coup après, se poser la question de la réglementation : est-ce qu'aujourd'hui, on a une réglementation qui nous permet d'aller dans le sens des efforts que nous demande de faire la dématérialisation ? Est-ce qu'il y a des évolutions réglementaires à effectuer ?

On va aussi se poser la question de la simplification de nos processus métier alors quand on dit simplification, ce n'est pas que ça va être plus facile, c'est juste qu'on va se demander ce que l'outil va pouvoir nous amener avec les tableaux de bord par exemple ; avec tout fonctionnement de l'outil ; comment est-ce qu'on va pouvoir implémenter nos métiers ; nous reposer la question de qui fait quoi et qui ne fera plus quoi, parce que la dématérialisation c'est aussi mettre en évidence des tâches qui peut-être aujourd'hui étaient faites et qui ne sera plus nécessaire de le faire par la suite ; on va se poser la question de tous les documents qui sont à conserver : c'est-à-dire que là, on a travaillé sur la chaîne de la dépense. Ici on parle plus particulièrement du bon de commande, mais bien sûr on a parlé aussi d'autres documents qui interviennent dans le cadre de cette chaîne et du coup, travailler sur les documents c'est se reposer la question de la fonction du document : à quoi il sert ; est-ce qu'on est plus sur un document courrier ; est-ce qu'on est vraiment sur un document réglementaire ; est-ce qu'on est sur un document qui vient expliquer les choix qu'on a dû faire dans le cadre de la procédure etc. : quelle est la fonction vraiment du document.

Ça va permettre aussi à un outil comme ELISE de proposer un modèle de document, d'uniformiser nos pratiques : par exemple, dans le cadre du bon de commande, comme le bon de commande va être créé dans ELISE, avoir un outil comme ça, qui pourrait après être diffusé à l'ensemble de l'Administration c'est diffusé aussi un modèle de document et passer à un modèle unique de bon de commande pour toute l'Administration. C'est aussi le genre de chose que peut nous apporter la dématérialisation.

On va se poser aussi la question de l'accès au document et des plans de classement. Aujourd'hui, ce sont des questions qui se posent savoir notre manière de trier nos papiers. Avec la dématérialisation on va avoir un accès dans l'outil : ça veut dire que ce document qui était stocké à la santé ou à la DSI, qui était après stocké avec différentes phases, là on a la signature, là le visa etc., qui après pourrait être stocké à la DBF etc., on passe en mode document unique. C'est-à-dire quelle est la bonne version : c'est celle qui est dans l'outil. On va pouvoir suivre tout le processus, on sera toujours où ça en est, le document on ne va pas le perdre parce qu'il va être stocké dans l'outil. Avec une facilité d'accès, on cherche tel document. On réfléchit en ce moment avec les métiers à justement comment est-ce qu'on accède au document ; par quelle donnée en fait y accéder ; est-ce que c'est par le montant ; est-ce que c'est par le service ; est-ce que c'est par la date.

Et puis, on va réfléchir aussi du coup à tous les liens d'interopérabilité qu'on va pouvoir mettre en place avec les outils. Dans le cadre du POC, on va tester certains liens avec POLYGF, donc qui est l'outil comptable et où on va vraiment avoir en parallèle des actions à faire dans ELISE, et dans POLYGF ; on pourrait aussi envisager de tester d'autres choses, comme des liens avec Lexpol ; ou mettre en place un parapheur électronique.

Après, ça ouvre vraiment la porte, j'ai envie de dire à beaucoup de rêves.

Donc concernant la feuille de route sur ce projet, il y a eu des discussions au préalable, mais on est vraiment rentré dedans en novembre, décembre, c'est-à-dire qu'on a mis en place vraiment les réunions avec les métiers que je remercie parce que vraiment ils m'ont consacré beaucoup de temps à expliquer leur travail et on a vu quel était le process et comment est-ce qu'ils travaillaient aujourd'hui concrètement sur le terrain.

Aujourd'hui on est en phase de projection et d'adaptation donc voilà comment vous travaillez aujourd'hui ; voilà ce que peut vous apporter la dématérialisation ; qu'est-ce qu'on fait pour adapter nos processus à la dématérialisation.

Au mois de mars, on va être en phase d'implémentation, donc là on va investir l'outil, on va paramétrer dedans tous ce qu'on aura fait entre guillemet « sur le papier » avant d'implémenter et on va former toutes les personnes qu'on aura identifié qui vont travailler avec ELISE et après on va passer en phase d'expérimentation. Donc cette phase d'expérimentation est une phase où concrètement ELISE va devenir un outil qui va être utilisé quotidiennement dans le travail à la DSI, à la Santé, au CDE et puis à la DBF. On se laisse trois mois pour expérimenter l'outil et nous expérimenter aussi dans la dématérialisation. Et en juillet, on dressera le bilan.

Pour rendre un peu plus concret tout ça, je vous propose ce petit workflow. Donc workflow est un processus de décision où on va avoir des tâches à faire, des tâches pour dire que j'ai quelque chose à faire ou on peut aller sur des tâches qui viennent de dire je valide quelque chose.

Donc concrètement, c'est vrai que les processus actuels c'est qu'on crée un bon de commande ; on va le faire valider par N+1 ou en tout cas visualiser par le N+1 ; il va être amené au secrétariat ; quelqu'un va l'amener à une autre direction ou un autre service ; qui le secrétariat va le prendre en charge ; va le dispatcher dans les services. Il y a plein d'étapes comme ça qui sont faites.

Avec la dématérialisation, là toutes ces étapes on en retrouve cinq sur ce process-là de bon de commande.

L'agent qui va créer le bon de commande dans ELISE et en même temps, cet agent-là c'est qu'autour de cette tâche de création du bon de commande, elle a aussi une tâche à effectuer dans POLYGF qui est « je fais mon engagement ». Une fois qu'elle aura créé son bon de commande et réalisé son engagement, elle va venir dans ELISE et dire : « O.K. ça y ait j'ai fait ma première tâche. » de manière automatique parce que ce sera clairement identifié au niveau du processus ; le bon de commande va partir directement au CDE dans le tableau de bord de la cellule de fonctionnement et là, un agent du CDE va dire : « moi je viens de finir un dossier, je viens en prendre un autre » et en fait, il sera à ce moment-là sur mon bureau et va venir dans son tableau de bord d'ELISE dire je prends en charge ce bon de commande qui vient d'arriver. Et ce bon de commande, cette prise en charge, on va lui indiquer tu prends en charge ce bon de commande, tu dois maintenant contrôler l'engagement et le viser s'il n'y a pas de problème. Donc il sait qu'il va devoir aller dans POLYGF et il va contrôler son travail comme aujourd'hui ; contrôler le document ; regarder dans POLYGF et puis si tout va bien, il va viser l'engagement dans POLYGF. Et quand c'est fait, il va venir sur le document du bon de commande, donc le document papier, sauf qu'il ne va pas être obligé de l'imprimer, il va l'ouvrir dans ELISE il va venir reporter le numéro de visa qu'il vient de mettre dans POLYGF et il va enregistrer ce document, donc dématérialiser dans ELISE et va venir dire : O.K. c'est bon, j'ai fait ma tâche de contrôle qui m'a amenée à porter un visa sur cet engagement.

Quand il va du coup dire qu'il a terminé sa tâche, et bien le bon de commande va partir tout de suite dans le tableau de bord de la responsable de la cellule qui elle va vérifier le visa qui vient d'être mis qui va du coup le valider. Elle va le valider et comment elle va faire : elle va éditer à son tour le bon de commande ; elle va venir apposer son tampon qui sera du coup une image numérique qu'elle aura dans l'outil ; qui lui sera personnelle parce que bien sûr nous sommes dans un système qui est authentifié où il aura fallu se loguer avec un mot de passe et elle va venir mettre son tampon et il y aura la date du visa et son identification. Ensuite, elle va venir dans ELISE, et là, elle aura eu une tâche de validation.

Quand elle aura fait ça, du coup le bon de commande va aller directement dans le tableau de bord de la santé ; et ça va arriver du coup sur le tableau de bord du responsable de service qui va à son tour du coup lui déclencher une tâche qui va lui dire ben voilà, ton engagement, ton bon de commande qui est parti peut-être la veille en fait, il a déjà été visé parce qu'il n'y a pas eu de souci, il est déjà revenu, ça peut même se faire dans la journée après et tu n'as qu'à mettre la signature de l'ordonnateur et le circuit de validation sera terminé. Donc à son tour est va éditer le bon de commande ; elle va venir mettre sa signature ; elle va l'enregistrer et elle va dire : O.K. c'est bon. Et là le circuit de validation sera fait. On aura une ultime tâche qui va faire que le bon de commande retourne à la gestionnaire qui l'aura créé en début de chaîne parce qu'au final c'est elle qui va après réceptionner ce bon de commande, il aura fini son circuit de validation et qui va l'envoyer du coup au fournisseur, comme elle le souhaite ou comme

le souhaitera plutôt le fournisseur, donc elle peut l'envoyer soit en mode dématérialisé c'est-à-dire je fais un mail et directement je mets la pièce jointe ou si le fournisseur souhaite avoir un courrier, elle l'imprime et ça part. Et là, on est sur cinq tâches et on a fait toute la chaîne de validation.

Il faut savoir que dans ELISE, et ben toutes ces procédures de validation en plus à chaque fois, on en a la trace, déjà on a le journal de tout ce qui a été fait et en plus on a ce qu'on avait appelé le *versionyme* du document. On va avoir la V1, l'agent qui a créé le document va avoir la V2 ; le CDE qui est venu mettre le numéro du visa va avoir la V3 ; le CDE qui est venu mettre aussi l'image du tampon va avoir la V4 ; le service ordonnateur qui est venu apposé sa signature. Voilà, on va vraiment pouvoir suivre.

Donc ce travail qu'on a fait, sur le bon de commande, on l'a fait en fait sur toutes les pièces qui faisaient partie du dossier de la dépense donc on l'a fait sur le devis, sur la facture, sur le mandat, sur le bordereau de mandat ; on l'a fait aussi sur les pièces qui sont plus des pièces d'information (lettre d'observation, note de rejet, lettre de refus etc.). Voilà pour la présentation.

Le président : Merci infiniment pour cette présentation hyper précise, ça démontre bien que vous maîtrisez votre dossier sur le bout des doigts parce que vous êtes les mères de ce dossier, de ce projet. Nous on dit bienvenue à ELISE et on déroule le tapis rouge à ELISE et on va bien s'en occuper. Parce que là, c'est vraiment un travail exceptionnel qui a été réalisé pour des progrès exceptionnels, dans la rapidité du traitement, dans le suivi, dans l'identification de l'action dans le processus vraiment de manière instantanée et puis notre dématérialisation c'est sauver des arbres. Donc nous sommes dans un cercle vertueux, dans un environnement vertueux vraiment merci.

Je n'ai pas pu m'empêcher de m'exprimer parce que j'étais ébahi, enthousiasmé. Merci.

M. Antony Geros : Je sais qu'il s'agit d'un service essentiel dans l'exécution de la commande publique. Mais alors qu'advient-il s'il y a des modifications du bon de commande entre le moment où le visa est délivré et le moment où la liquidation s'effectue ? Parce qu'après, le bon de commande va vivre, il y aura un achat ou une prestation de service, une facture arrivera et s'il y a une déconnection entre le visa obtenu et la facture, en moins ou en plus, êtes-vous sollicités à nouveau ou est-ce que c'est le service liquidateur qui gère la suite ?

M^{me} Cécile Deshayes : Effectivement là, j'ai parlé du *workflow* simple de validation. Alors déjà, le visa peut ne pas venir : rien qu'au niveau du CDE, il peut y avoir un retour, un refus et il peut aussi y avoir des visas avec observations. Tout cela, en fait, ce sont des cas de figure qui ont été pris en compte. Quand la facture arrive, elle a elle-même son propre circuit de validation. Il faut apposer le service fait, après elle part. En fait, nous avons identifié la facture comme étant aussi l'élément déclencheur à la DBF pour dire : « *Maintenant, il faut effectuer le mandat* ». Nous avons aussi donné des fonctions à des documents dans ce cadre-là et, en fait, à chaque fois, tout a été observé. C'est pour cette raison également que tous ces process métiers ont pris beaucoup de temps à être envisagés parce qu'il y a de nombreux allers-retours ; la facture arrive, elle n'est pas conforme au bon de commande ; il y a le cas où le montant n'est pas le même : que faisons-nous ? Qu'est-ce qui revient au CDE ? Suivant le montant, s'il est supérieur ou inférieur, il peut tout de même partir à la DBF car nous pouvons régler la facture s'il y a eu trop d'engagements, mais il y a besoin d'une rectification CDE ou alors, non, c'est bloqué car nous n'avons pas assez engagé ; finalement la facture est supérieure donc ça revient au CDE.

Voilà, nous avons vraiment essayé de voir tous les cas de figure.

Après, c'est ce que j'ai dit au métier, on va y aller sereinement dans ce POC. C'est aussi ce qui a motivé le choix d'Elise car nous pouvons automatiser de nombreuses choses et cela évite de réfléchir, en fait. Je valide, j'ai fait ma tâche. Qui reçoit après ? Eh bien, moi j'ai fait mon job. Et ça, c'est un petit peu comme, en fait, aujourd'hui, le bon de commande : il part du service ordonnateur puis au CDE. Qui le prend en charge au CDE ? On ne s'en occupe pas. Nous, ce que nous savons, c'est que ça part au CDE. Nous pouvons avoir du coup ce mode de fonctionnement avec Elise. On valide notre tâche, ça part à la personne suivante, ça a été prévu. Nous savons que ça a bien été prévu et nous faisons confiance à l'outil

et aux gens qui l'ont eu là-bas. Par contre, Elise permet aussi une flexibilité c'est-à-dire que si, à un moment donné, nous avons besoin de recueillir l'avis de quelqu'un et que ce n'était pas prévu, nous pouvons très bien dire : « *Cette tâche, pour l'instant, moi je la transfère à quelqu'un d'autre* ». Je dis exactement à qui je souhaite transférer la tâche et la personne pourra donner son avis et cela permettra de dire : « *Nous nous sommes projetés, nous avons automatisé un maximum de choses* ». Mais si, à un moment donné, nous souhaitons faire autrement, nous adapter, l'outil le permet et on pourra garder cette fluidité de la dématérialisation.

M^{me} Noelyne Teiti : C'est une question très intéressante parce qu'à travers ce projet, nous sommes amenés à nous interroger sur : « *Tout ce que j'ai fait jusqu'à présent, est-ce que c'est nécessaire à l'exercice de mes missions ?* ». Nous sommes donc en train de nous remettre en question sur le process que nous utilisons actuellement : « *Est-ce qu'il s'agit de cette pièce et en avons-nous besoin ?* ». J'ai entendu parler tout à l'heure de communication et de lenteur de l'administration. Ce sont des mots qui ont tout leur sens dans ce projet puisque nous nous réunissons et, vous l'aurez compris, Cécile est passionnée. Elle réussit à faire communiquer plusieurs services pour que nous nous entendons bien sur les documents dont on a besoin, sur les informations mentionnées et nous allons même jusqu'au Payeur. Toute la chaîne est mise à contribution et ce sont des contraintes auxquelles nous ferons face et Cécile est là pour nous dire : « *Est-ce que l'outil peut permettre de faire ce qui est désormais simplifié ou pas ?* ». Nous trouvons à chaque fois des solutions, je vous donne un exemple sur le devis : « *Noelyne, as-tu besoin que ce devis soit dans cet outil ?* » Si oui, cela va complexifier les choses, si non, nous pourrions peut-être le mettre en pièce-jointe du bon de commande. Nous sommes actuellement dans ces discussions et l'objectif est vraiment de simplifier sans déroger aux dispositions réglementaires à appliquer.

M. Antony Geros : Cela ne m'a pas échappé, vous êtes en fait sur deux contenants : il y a Elise, d'un côté, et POLYGF, de l'autre. Donc, à chaque fois, pour référencer Elise, il faut aller voir POLYGF. Sommes-nous donc en face d'un contrôle des dépenses engagées ou d'un contrôle des dépenses à engager ? C'est pour cette raison que, tout à l'heure, je posais la question du document qui a été effectué (donc visé), de sa vie au cours de l'exécution de la commande publique et de ses modifications pendant cette vie. Normalement, si vous êtes au contrôle des dépenses à engager, vous vous arrêtez là et vous attendez qu'on engage d'autres dépenses. Par contre, si vous êtes sur un contrôle des dépenses engagées, là vous devez suivre cet engagement jusqu'à liquidation. Et c'est en ce sens que j'ai posé ma question. Tant que c'est manuel, il n'y a pas de problème, mais là, maintenant que c'est automatisé, je veux comprendre comment cet automatisme se réalisera. Aurons-nous un document contenant plusieurs visas, un visa principal de démarrage et des visas intermédiaires ensuite, au fur et à mesure de l'évolution du document ?

Je prends un marché public, il s'agit d'un bon de commande : nous vous l'apportons, vous dites qu'il faut telle pièce et vous apposez le visa. Au cours de l'exécution du marché public, il y a des modifications, il y a des lenteurs, il y a un surcoût — on connaît bien les marchés publics, on fait des avenants, etc. — et à ce moment-là, comment gérez-vous cela ? Est-ce qu'avant de lancer, il est obligé de revenir vers vous ou bien êtes-vous dans le circuit Elise qui suit et puis, stop, là, on arrête parce qu'il y a un problème, nous devons consulter ? Dans le process, tout est pris en compte ? Après, à la fin, il y a également des *bugs*, je vais prendre pour exemple les marchés à reconduction. Nous savons très bien que dans le code polynésien des marchés publics, nous pouvons reconduire, mais il y a des limites. Au-delà, nous ne le pouvons pas. Après, un contrôle peut également échapper aux agents pour des raisons de surcroît et de volume du travail. Comment cela se passe ? En fait, votre rôle à vous est de contrôler ce qui n'a pas été contrôlé avant et peut-être pendant aussi, d'où ma question.

M^{me} Noelyne Teiti : En l'état des textes, le CDE n'intervient qu'avant que la collectivité ne soit engagée, avant que l'établissement ne soit engagé. Une fois que le visa est délivré, l'autorité compétente signe le marché et donc le service est fait. Mais il n'y a qu'une seule autorité qui est compétente pour liquider la dépense et il s'agit l'ordonnateur. Là, le CDE n'intervient pas. S'il y a des ajustements à opérer, les textes prévoient les conditions de formalisation d'un avenant. À ce moment-là, dès lors qu'il

y a un impact sur un engagement en plus, l'ordonnateur est obligé de revenir vers le CDE pour solliciter à nouveau son visa, puisqu'il aura fait un engagement complémentaire.

EXAMEN DU PROJET DE DÉLIBÉRATION

Article 1^{er}

L'article 1^{er} ne suscite pas de discussion.

Vote sur l'article 1^{er} :

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)

Article 2

Amendement (APF 1469 du 16-2-2023) déposé par les rapporteurs M. Luc Faatau et M^{me} Béatrice Lucas

Le président : Un complément d'information du côté des spécialistes ?

M^{me} Noelyne Teiti : Pour l'amendement, c'est une proposition qui nous a été adressée et que l'on a trouvé pertinente. Par souci d'homogénéisation, nous avons mentionné « *décision motivée* » comme partout.

M. Antony Geros : Vous avez eu combien de demandes de passer outre ? Il y en a eu beaucoup ?

M^{me} Noelyne Teiti : En termes déjà de refus de visa, en 2022, j'en ai eu quand même quelques-uns au CHPF, mais il s'agit là d'un problème de réglementation à revoir. Si cela vous intéresse : nous avons une délibération qui porte sur les déplacements occasionnels à l'extérieur de la Polynésie ; il y a une disposition qui prévoit la prise en compte des délais de route. Nous versons une indemnité de déplacement en métropole, par exemple, pour suivre une formation et le délai de route est prévu — pareil pour les missions. Or, des avions quittent Tahiti à 23 h 45 et au niveau des textes, je dois appliquer l'exacte évaluation de la dépense qui doit correspondre à l'engagement juridique. Si ce délai de route n'est donc pas pris en compte, j'oppose un refus de visa. Le CHPF n'est pas d'accord, je comprends parfaitement, mais il faut modifier les textes. Il y a donc une proposition que j'espère voir arriver très bientôt pour qu'au niveau de l'assemblée, nous puissions nous prononcer sur ce sujet.

M. Antony Geros : Dans votre manière de procéder, à quoi faites-vous appel pour effectuer vos contrôles : à une banque de données ou à la mémoire, parce que vous savez qu'il y a un texte qui régit les délais de route ?

M^{me} Noelyne Teiti : Nous commençons à nous moderniser. Il y a une plateforme collaborative, par exemple, qui vient tout juste d'être mise en production dans laquelle nous partageons des fiches d'autocontrôle. Nous avons commencé à en rédiger, j'espère que nous pourrions être sur un rythme de croisière très bientôt et nous avons, par exemple, comme fiche d'autocontrôle : les tournées, les missions...les formations ce n'est pas encore le cas. Donc, lorsqu'un nouvel agent arrive, il a bien entendu ses collègues et sa hiérarchie qui peuvent l'accompagner, sinon, il a à sa disposition ces fiches d'autocontrôle dans lesquels nous visons les textes à prendre en considération.

Vote sur l'amendement

Et sur l'article 2 amendé :

Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)

Article 3

M. Antony Geros : Les élus de la représentation locale, les élus nationaux, sont assujettis au contrôle de leur patrimoine, avec un organisme national. Pour valider la réception des données, dans le cadre du

contrôle de notre patrimoine, il y a une signature électronique cryptée, garante de l'acceptation des données qui ont été transmises. Là, je vois qu'on utilise « un cachet » ; y a-t-il également cette clé de cryptage, derrière ce cachet, qui permet d'authentifier, au-delà, que le visa a été apposé ou bien, se limite-t-on au cachet ? Parce qu'en fait, le risque du cachet est que tout est falsifiable.

M^{me} Cécile Deshayes : En fait, il existe plusieurs dispositifs numériques pour donner une validation ou une signature. C'est pour ça que j'ai parlé de s'interroger sur la force de la signature qu'on souhaitait mettre, derrière le fait de cliquer. Donc, il y a plusieurs niveaux : on peut déjà avoir le visa dans l'outil, c'est-à-dire que je suis connectée à un outil sécurisé, dans lequel je suis loggée et déjà là, quand je fais quelque chose, un journal référence mes actions. Déjà là, ça apporte une étape de validation — qui va m'être donnée qu'à moi. Ça, c'est un premier dispositif.

Après, on peut avoir des dispositifs, avec des clés, dans lesquels on achète des signatures, ou alors, avec des systèmes de mot de passe où là, on va avoir une signature plus authentifiée — avec la clé, c'est la même chose. Là, quand on est dans ce genre de dispositif, on parle de signature RGS et là, on va avoir plusieurs niveaux de sécurité : on peut avoir 1 étoile, 2 étoiles... ça va jusqu'à 3, selon le niveau. On peut avoir aussi des systèmes de reconnaissance faciale... Donc, on peut aller très loin dans la certification du visa qu'on met sur un document.

M^{me} Noelyne Teiti : J'ai exprimé un besoin au niveau de la DSI, de savoir par qui et quand ce bon de commande avait été visé et le niveau d'authentification réclamé n'est pas un niveau de signature qualifié ou avancé. Pourquoi ? Parce que le visa du CDE reste dans la sphère de l'Administration ; mon visa va chez l'ordonnateur. En revanche, l'ordonnateur doit se poser la question suivante : quel niveau d'authentification souhaiterais-je accorder à ma signature ?

Il faut savoir qu'au CDE nous sommes 37, il y a 122 correspondants CDE éparpillés dans les différents services administratifs. J'ai donc pris en compte plusieurs paramètres pour définir le niveau de sécurité que je souhaite apporter au visa du CDE. Il y a donc le paramètre de sécurité, le coût... Et au final, en faisant également la balance du niveau de risque contentieux, vu qu'on est dans la sphère Administration, j'ai choisi le niveau de sécurité le plus bas. Je veux un système d'identification où on peut se logger à Elise avec un mot de passe, associé à un utilisateur et cela me convient. J'ai exprimé ce besoin, de cette façon, tout est bon ; par contre, il faut qu'on s'assure du risque contentieux du côté de l'ordonnateur et c'est à eux de décider du niveau d'authentification à apporter à la signature dématérialisée.

Le président : Sur le volet « anticipation », je suppose que vous avez déjà travaillé sur un plan de continuité d'activité, en cas de *bug*, et également travaillé sur un renforcement de l'aspect sécurité et de lutte contre les cybers attaques. Pouvez-vous développer cet aspect-là du dossier ? Parce que si on arrive à un moment où il y a un *bug*, il faut pouvoir se retourner et revenir momentanément à l'ancien système ; mais il faut un plan de continuité de l'activité.

M^{me} Noelyne Teiti : Juste une petite précision. Pour le POC Elise, on va travailler que sur les bons de commande, imputés en section d'investissement, inférieurs au seuil de passation d'un MAPA et uniquement pour la Direction de la santé. Pour tous les autres dossiers, on continuera à apposer notre cachet réglementaire, sur un document papier. Donc, s'il y a un *bug* au niveau de Elise, on va revenir à ce système traditionnel « visa papier » et le projet de texte, soumis à votre examen, prévoit ces deux possibilités. Parce qu'évidemment, si ça marche avec les bons de commande, il va falloir déployer à plus grande échelle et cela se fera progressivement. On ne pourra jamais tout faire en même temps. C'est la raison pour laquelle notre plan B, en quelque sorte, c'est le « visa papier ».

Vote sur l'article 3 :

Adopté à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)

Article 4

L'article 4 ne suscite pas de discussion.

Vote sur l'article 4

Et sur l'ensemble du projet de délibération amendé :
Adoptés à l'unanimité avec 8 voix pour (dont 2 procurations)

(L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission s'achève à 12 h 43.)

LE PRÉSIDENT,

Antonio Perez